



MAIRIE DE TOURS-SUR-MEYMONT
Tel : 04.73.70.87.10
mairie.tours.sur.meymont@orange.fr

Procès-verbal séance du Conseil Municipal du 28 Juillet 2023

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 + 1 procuration Voix délibérantes : 14	L'an 2023, le Vendredi 28 Juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Tours-sur-Meymont, sous la présidence de Monsieur Denis COMBRIS, Maire. Date de convocation : le 13 Juillet 2023	Année : 2023 Séance : 007
--	---	--

Présents : Mrs BOITHIAS Ludovic - COMBRIS Denis - CHOMETTE Jordan - CROZIER Hervé - MÉNIER Laurent - MICOLON de GUÉRINES Christophe - FROUART Jean-Michel - PONS Stéphane - RIONNET Régis - RODARIE Stéphane - SAÏS William - Mmes CHABRIER-PEYRET Mireille- TAILHANDIER Patricia - NIVET Emmanuelle a donné procuration à Mme CHARBIER PEYRET Mireille

Absents : Mr GROISNE David, excusé.

Secrétaire de séance : Mr Stéphane PONS

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09/06/2023 : aucune observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Rentrée scolaire 2023-2024**

Mr le Maire informe l'assemblée que pour équilibrer les effectifs des écoles du RCI, la classe de CE1 sera affectée à l'école de Tours-sur-Meymont, ce qui portera les effectifs de l'école à 25 élèves pour l'année 2023-2024. Plusieurs demandes d'inscriptions en classe de TPS ont été faites pour la rentrée prochaine, par des familles ne résidant pas sur la commune, Mme Dajoux, la directrice de l'école rappelle que pour accepter ces demandes, il faudrait créer un nouveau poste d'ATSEM à temps partiel. Une décision sera prise avant la rentrée scolaire.

Suite à la demande de dérogation faite par une maman habitant à Tours-sur-Meymont pour scolariser son enfant de 7ans et demi à Cunlhat, les maires des deux communes se sont réunis avec les parents et se sont entendus. Le maire de Tours sur Meymont est favorable pour accorder la dérogation sous réserve de la gratuite des frais d'écologie. Mme le maire de Cunlhat est favorable mais demande une participation financière de 800€ à la commune de Tours sur Meymont où réside la famille. Une décision sera prise avant la rentrée scolaire sachant que si la commune de Tours doit payer, la commune de La Chapelle Agnon s'est engagée à payer la moitié de la somme.

La demande d'instruction en famille pour Jade JOLY BRUNET a été refusée, car elle ne rentre plus dans le cadre.

- **Révision des charges locatives des logements situés au 50 route de Giroux - Tours-sur-Meymont**

Mr le Maire rappelle que par délibération du 25/06/2015, le montant des charges locatives s'élèvent à : 15€ pour les petits appartements (N°1 et N°2 au 1^{er} étage) et 20€ pour les grands (N°3 et N°4 au 2eme étage).

Suite à l'augmentation des charges réglées par la commune en 2022 (eau, taxe foncière, assainissement, EDF des communs), Mr le Maire propose d'augmenter le montant des charges locatives.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour : propose une augmentation de 10€ pour les appartements N°1 et N°2 au 1^{er} étage, ce qui porterait le montant des charges mensuelles à 25€ et propose une augmentation de 15€ pour les appartements N°3 et N°4 au 2eme étage ce qui porterait le montant des charges mensuelles à 35€. Il est décidé que ce tarif sera appliqué à compter du 01/09/2023.

- Suite à l'entrevu entre Mr le maire et Mr ROCHE Hervé, ce dernier est passé en mairie ce matin et s'engage à quitter l'appartement qu'il loue au-dessus de la mairie au plus tard le 31/08/2023.

- **Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec l'association « Hôtel des Voyageurs » pour occupation Domain Public devant la parcelle cadastrée AB n°19 dont l'adresse est 51 Route de Giroux, dans le bourg**

Après discussion avec l'assureur, l'assurance souscrite par l'association Hôtel des Voyageurs couvre la terrasse, située sur le domaine public (tables, chaises, bancs, jardinières...) en tout temps. Par conséquent une convention peut être signée avec l'association. Cette convention sera rédigée dans les mêmes termes que celle qui avait été faite auparavant avec la SAS BISTROT DE LA HALLE pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention autorise Mr le maire à signer la convention avec l'association Hôtel des Voyageurs.

L'attestation d'assurance en notre possession est valable jusqu'au 30/09/2023, ils devront donc nous en fournir une valable pour la prochaine période.

De plus, il va leur être rappelé de désherber la terrasse pour éviter le déchaussement des pavés.

- **Décision Modificative de crédit**

Afin de passer les écritures comptables suite aux ventes de terrains avec Mr MIANAT et Mr BOY/Mme MAIGRET NICOLAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les virements de crédits sur le budget investissement de la commune pour l'exercice 2023 :

SENS	CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
Recette	024	024	Produits des cessions immobilisations	3 306 €
Recette	041	1021	Dotations	2 166 €
			TOTAL	5 472 €
Dépense	041	2111	Terrains nus	2 166 €
Dépense	23	231	Immobilisation Corporelles en cours	3 306 €
			TOTAL	5 472 €

- **Projet CINE TOURS**

L'association CINE TOURS a le projet de créer à ses frais une fresque dans le village sur le mur côté parking de la salle polyvalente. Le conseil municipal donne son accord pour l'étude du projet, mais demande à ce que le schéma/plan soit présenté et soumis au vote du conseil municipal.

- **Autorisation donnée au Maire pour la signature de la Convention ENEDIS**

Par mail du 22.06.2023, ENEDIS souhaite signer une convention avec la commune, concernant l'implantation d'un poste de transformation électrique d'une superficie de 12m², sur la parcelle ZS78 (au lieu-dit Clairmatin) qui appartient aux habitants du lieu-dit.

En contrepartie ENEDIS assurera l'entretien et s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour autorise Mr le maire à signer la convention avec ENEDIS.

- **Création d'un poste permanent d'adjoint technique au sein de la commune de Tours-sur-Meymont pouvant être pourvu par un agent contractuel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, la création d'un emploi permanent pour l'entretien des locaux communaux et aide à la garderie au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 11h/semaine (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

Du fait que la commune compte moins de 1000 habitants, cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 3° du Code général de la fonction publique dans les conditions suivantes :

Nature des fonctions : entretien des locaux communaux et aide à la garderie

Niveau de recrutement : sans condition d'âge, ni diplôme

Niveau de rémunération : en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04 Septembre 2023

Filière : Technique, Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux, Grade : Adjoint Technique, Ancien effectif : 0, Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour :

- décide la création d'un poste permanent à 11h/semaine d'adjoint technique pouvant être pourvu par un agent contractuel
- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au budget 2023 chapitre 012, article 6413

• **Questions diverses**

- Petits travaux à l'Ecole : tapisserie à coller + grillage cour (l'employé communal en est chargé)
- Il a été émis l'idée de prévoir un emploi saisonnier pour l'été 2024 pour débroussaillage, tonte, arrosage, afin de pourvoir à la surcharge de travail sur cette période
- Rappel à faire à Michel Costilles : mur terrain derrière cure – crépi atelier Gouttefavier – caniveau halle
- Rappel à faire à Guillaume Duché : eau canalisée verger
- 2 arbres poussent dans la muraille façade arrière de la maison appartenant à la famille LIGER derrière l'Eglise : un courrier va leur être adressé pour qu'ils remédient à ce problème
- A la demande du Comité des Fêtes, il est décidé de mettre à sa disposition : Didier TAILHANDIER agent communal, 4 jours, à titre exceptionnel (2jours avant et 2 jours après), sans heures supplémentaires, pour aider aux préparatifs de la Fête car cet événement est lié à la vie de la commune, il est le plus important avec le plus gros budget.
- Convention avec l'association « Eclaireuses et Eclaireurs de France « Golden Quartz » pour l'utilisation du vestiaire du stade communal et ses abords dans le cadre de ses activités : à ce jour la convention n'a toujours pas été signée car l'association n'est toujours pas revenue vers nous.
- Mise à jour du tableau du RIFSEEP avec l'ajout d'un montant minimal dans la partie Complément Indemnitaire Annuel afin que le dossier ne soit pas refusé par le comité social.
- Mr le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire d'Ambert Livradois Forez a attribué deux subventions à l'association Hôtel des Voyageurs : 665€ projet saison culturel et 500€ soutien premier projet. Les conseillers municipaux pensent qu'il serait judicieux d'informer toutes les associations communales qu'elles peuvent déposer des dossiers de demande de subvention auprès d'ALF.
- EPF SMAF vente terrain MOYA/HERITIER/Commune : il manque la déclaration préalable faite par le géomètre lors du premier bornage pour que l'acte notarié puisse être établi.
- Dimanche du piéton 2024 sur la commune : réflexion au prochain conseil
- Défibrillateur à l'extérieur : des démarches vont être entreprises pour son achat.
- Un courrier va être adressé à Mme ANTONIO pour lui demander la catégorie de ses chiens.
- Ambert Livradois Forez a fait parvenir une proposition de partenariat culturel pour promouvoir la diffusion du spectacle vivant. Mr le Maire demande au Conseil municipal de s'exprimer sur ce sujet. Mr FROUART qui a participé à plusieurs réunions, ne souhaite pas que la commune signe cet engagement.

Après ce débat et à l'écoute, Mr le Maire clôt la séance à 21h15.

Le Maire, Denis GOMBRIS



Le Secrétaire de séance, Stéphane PONS

